



Compte rendu groupe de travail RIN du 18 juin 2009

Représentants de l'administration :

B. Thorin (DRH/EMC), V. Teboul, O. Gauffre et D. Métivier, O. Rouxel (SG/DRH/EMC4), P. Charbonnier, chargé de mission « contractuels »,

Représentants de la CFDT :

A. Jaouen, E. Calo, Ph. Boisbourdin, A. Turcot, M.E. Breton, R. Blanes
Représentants des autres syndicats : CGT, FO

3^{ème} réunion du groupe de travail sur l'amélioration du statut et du régime indemnitaire des Personnels Non Titulaires RIN A

L'administration rappelle les principales avancées sur les plans statutaire et indemnitaire.

Le contrôleur financier a donné son accord sur les points suivants :

I - Élargissement du périmètre du RIN pour intégrer trois nouvelles catégories d'agents de catégorie A :

- des agents sur CDI, sur contrats sui generis (20 personnes). Des simulations sur 10 ans leur seront proposées.
- des contractuels environnement (3 personnes) dont le niveau de rémunération permettrait l'intégration dans le RIN.
- des contractuels à durée indéterminée (ex-art 4) qui, au moment de l'intégration dans le RIN, n'ont pu être intégrés du fait de leur niveau de rémunération. Après examen et avis de la CCP des CDI/CDD, une proposition leur sera faite à condition qu'ils prennent des fonctions de A+, faisant ainsi évoluer leur régime indemnitaire.

II - Modification de la grille du RIN pour la calquer sur celle des attachés de l'Équipement.

- Modification de l'indice du 12^{ème} échelon de la première catégorie (IM 642 à IM 664) mise en œuvre en 2009.

Les agents au 12^{ème} échelon auront 22 points mensuels en + soit 83 euros

- Suppression du 10^{ème} échelon de la hors catégorie (avec mise en œuvre au titre des mesures catégorielles 2010).

Au 1^{er} janvier 2010, les agents au 10^{ème} échelon (IM 761) seront reclassés sur le nouveau 10^{ème} échelon à l'IM 783, avec 22 points mensuels en + soit 83 euros.

Les agents au 9^{ème} échelon (IM 741) seront reclassés après 3 ans dans l'échelon au nouveau 10^{ème} échelon à l'indice 783 (au lieu de l'indice 761 actuel) soit 42 points mensuels en + soit 166 euros.

- Réduction des durées de changement d'échelon dans les 7^{ème} et 8^{ème} échelons de la hors catégorie à 2 ans et 6 mois au lieu de 3 ans (mise en œuvre en 2010).

III - Modification des critères d'accès de promotions à la hors catégorie et la catégorie exceptionnelle.

Promotion à hors catégorie :

Les conditions statutaires sont modifiées au 1^{er} janvier 2010 dans les conditions suivantes :

- avoir 6 ans d'ancienneté en catégorie A au lieu de 10 actuellement.
- être au 6^{ème} échelon avec 1 an d'ancienneté au lieu du 8^{ème} échelon et un an et demi d'ancienneté actuellement.

Promotion à la catégorie exceptionnelle

- l'ancienneté nécessaire en catégorie A passe à 12 ans au lieu de 15 actuellement.

Création d'un échelon spécial au sommet de la catégorie exceptionnelle

Il sera calqué sur l'échelon spécial de CAE DAD (Conseiller d'administration de l'Équipement). Cet échelon ouvrira droit à un niveau de rémunération équivalent à la hors échelle A, **soit une augmentation d'environ 4.000 euros brut annuel.**

Cet échelon exceptionnel ne concerne pas les PNT exerçant des fonctions de 3^{ème} niveau, qui sont gérés différemment.

Les critères pour bénéficier de cet avancement sont

Les critères statutaires :

- Être bloqué au 4^{ème} échelon depuis au moins 3 ans et avoir l'IM 821
- Avoir 15 ou 16 ans d'ancienneté en catégorie A

Les critères de gestion :

- Avoir occupé au moins deux postes de 2^{ème} niveau (de façon satisfaisante)
- Occuper des fonctions de 2^{ème} niveau en dernier poste. Le parcours en A+ sera pris en compte ainsi que la qualité du service rendu et le niveau de responsabilité confirmé sur le dernier poste.

Mise en place dès 2010. Le rythme annuel d'accès prévu est de 3% de l'ensemble de la population de catégorie exceptionnelle (159 agents) avec une mesure transitoire la 1^{ère} année (en 2010) de 6% soit environ 10 agents concernés. Au maximum, 20% de l'effectif des RIN en catégorie exceptionnelle pourra bénéficier de cet avancement. Si les conditions de promotion à la catégorie exceptionnelle n'évoluent pas rapidement, le critère des 20% à terme risque d'être rapidement bloquant.

Les représentants CFDT se félicitent des avancées obtenues sur des revendications fortement portées par la CFDT depuis de nombreuses années.

Ils regrettent cependant que les avancées indemnitaires restent insuffisantes et demandent un alignement sur le régime indemnitaire des attachés.

Tableau comparatif régime indemnitaire 2008 Attachés / RIN

Attachés	RIN	
----------	-----	--

Province	2008	Province	2008	écart
CAEDAD HeA				
CAEDAD	14 300,00 €	2 ^{ème} niveau - cat. exceptionnelle	10 500,00 €	3 800,00 €
APE à/c 7e éch	12 700,00 €			
APE < 7e éch	12 700,00 €	2 ^{ème} niveau - hors catégorie	10 500,00 €	2 200,00 €
AAE à/c 8e éch	8 425,00 €	1 ^{er} niveau hors cat. et cat. exceptionnelle	5 500,00 €	2 925,00 €
AAE < 8e éch	7 480,00 €	1 ^{ère} catégorie	5 500,00 €	1 980,00 €

IDF	2008	IDF	2008	écart
CAEDAD HeA				
CAEDAD	15 500,00 €	2 ^{ème} niveau - cat. exceptionnelle	11 500,00 €	4 000,00 €
APE à/c 7e éch	14 820,00 €			
APE < 7e éch	14 400,00 €	2 ^{ème} niveau - hors catégorie	11 500,00 €	2 900,00 €
AAE à/c 8e éch	11 290,00 €	1 ^{er} niveau hors cat. et cat. exceptionnelle	6 500,00 €	4 790,00 €
AAE < 8e éch	10 300,00 €	1 ^{ère} catégorie	6 500,00 €	3 800,00 €

Centrale	2008	Centrale	2008	écart
CAEDAD HeA				
CAEDAD	15 500,00 €	2 ^{ème} niveau - cat. exceptionnelle	11 500,00 €	4 000,00 €
APE à/c 7e éch	14 820,00 €			
APE < 7e éch	14 400,00 €	2 ^{ème} niveau - hors catégorie	11 500,00 €	2 900,00 €
AAE à/c 8e éch	11 290,00 €	1 ^{er} niveau hors cat. et cat. exceptionnelle	6 500,00 €	4 790,00 €
AAE < 8e éch	10 300,00 €	1 ^{ère} catégorie	6 500,00 €	3 800,00 €

Vos contacts CFDT sont

Titulaires	Suppléants
Philippe BOISBOURDIN CGEDD-MIGT11 philippe.boisbourdin@developpement-durable.gouv.fr	André TURCOT DDEA 79 andre.turcot@developpement-durable.gouv.fr
Annick JAOUEN DGALN annick.jaouen@developpement-durable.gouv.fr	Eve CALO Permanence CFDT eve.calo@i-carre.net
Marie-Edith BRETON E. A Nantes marie-edith.breton@nantes.archi.fr	Jocelyne BLASER DRE Midi-Pyrénées jocelyne.blaser@developpement-durable.gouv.fr
Christian LETERC DRE Hte-Normandie christian.leterc@developpement-durable.gouv.fr	Rémy BLANES SN Seine remy.blanes@developpement-durable.gouv.fr

Pour information : Prochaine CCP le 21 octobre, à l'ordre du jour la mobilité.